

9 - Exercice 2016 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2016

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Budget Primitif 2016 de la Ville de Besançon sera soumis au vote du Conseil Municipal le 24 mars 2016.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitre	Désignation chapitre	Rappel Budget 2015	Montant autorisé (max 25%)
Principal	20	Immobilisations incorporelles	1 897 073	474 268
	204	Subventions d'équipement versées	9 566 842	2 391 710
	21	Immobilisations corporelles	23 851 881	5 962 970
	23	Immobilisations en cours	16 507 714	4 126 929
	26	Participations et créances rattachées à des participations	387 479	96 870
Eau	20	Immobilisations incorporelles	131 164	32 791
	21	Immobilisations corporelles	1 106 343	276 586
	23	Immobilisations en cours	6 988 101	1 747 025
Assainissement	20	Immobilisations incorporelles	193 040	48 260
	21	Immobilisations corporelles	2 370 025	592 506
	23	Immobilisations en cours	3 649 552	912 388
Forêts	21	Immobilisations corporelles	270 091	67 523
Chauffage Urbain	20	Immobilisations incorporelles	40 000	10 000
	21	Immobilisations corporelles	1 600	400
	23	Immobilisations en cours	3 656 871	914 218
Archéologie Préventive	20	Immobilisations incorporelles	30 000	7 500
	21	Immobilisations corporelles	52 397	13 099

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2015 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif.

«M. LE MAIRE : Cette délibération est traditionnelle dans toutes les assemblées, c'est pour permettre, jusqu'à hauteur de 25 %, que le service public puisse continuer avant que le budget ne soit voté. Il n'y a pas de remarques j'imagine ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2015.